

Exemple de délibération pour l'institution de la taxe de séjour

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE... [Assemblée délibérante]... DE... [Collectivité]
SÉANCE DU... [jour/mois/année]...

Objet : Institution de la taxe de séjour

Le [maire/président] de [collectivité/EPCI] expose les dispositions des articles L. 2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant des modalités d'instauration par le conseil [municipal/communautaire] de la taxe de séjour.

[Exposé des motifs conduisant à la proposition]

- Vu** les articles L. 2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- Vu** la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015,
- Vu** le décret n°2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire,
- Vu** les articles R. 5211-21, R. 2333-43 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Le conseil [municipal/communautaire]..., après en avoir délibéré,

Décide d'instituer la taxe de séjour sur son territoire à compter du [date] ;

Décide d'assujettir les natures d'hébergements suivantes à la taxe de séjour [« au réel »/forfaitaire]* :

- [se référer à l'article R. 2333-44 du CGCT pour les natures d'hébergements] ;
- ... ;
- ... ;

Décide de percevoir la taxe de séjour du [Date de début] au [Date de fin] inclus ;

** Le conseil municipal peut appliquer un des deux régimes d'imposition possible (Taxe au réel ou Taxe forfaitaire) à chaque nature d'hébergement à titre onéreux. Aucune exonération n'est cependant applicable à une nature ou une catégorie d'hébergement (cf. article L.233326 du CGCT).*

Fixe les tarifs à :

Catégories d'hébergement	Tarif par personne et par nuitée ou par unité de capacité d'accueil et par nuitée si taxe forfaitaire
Palaces €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance €

Hébergements	Taux appliqué
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air * %

* le taux adopté s'applique par personne et par nuitée dans la limite du tarif le plus élevé voté par la collectivité ou du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles.

Décide d'appliquer un taux d'abattement de [entre 10 et 50]% aux hébergements assujettis à la taxe de séjour forfaitaire dont la durée d'ouverture excède .. jours...

Fixe le loyer [journalier/hebdomadaire/mensuel/etc.] minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour à ... €

Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.